Cercle National du Recyclage

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Validé lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2022

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets.

L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.

⇨ LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN QUELQUES CHIFFRES

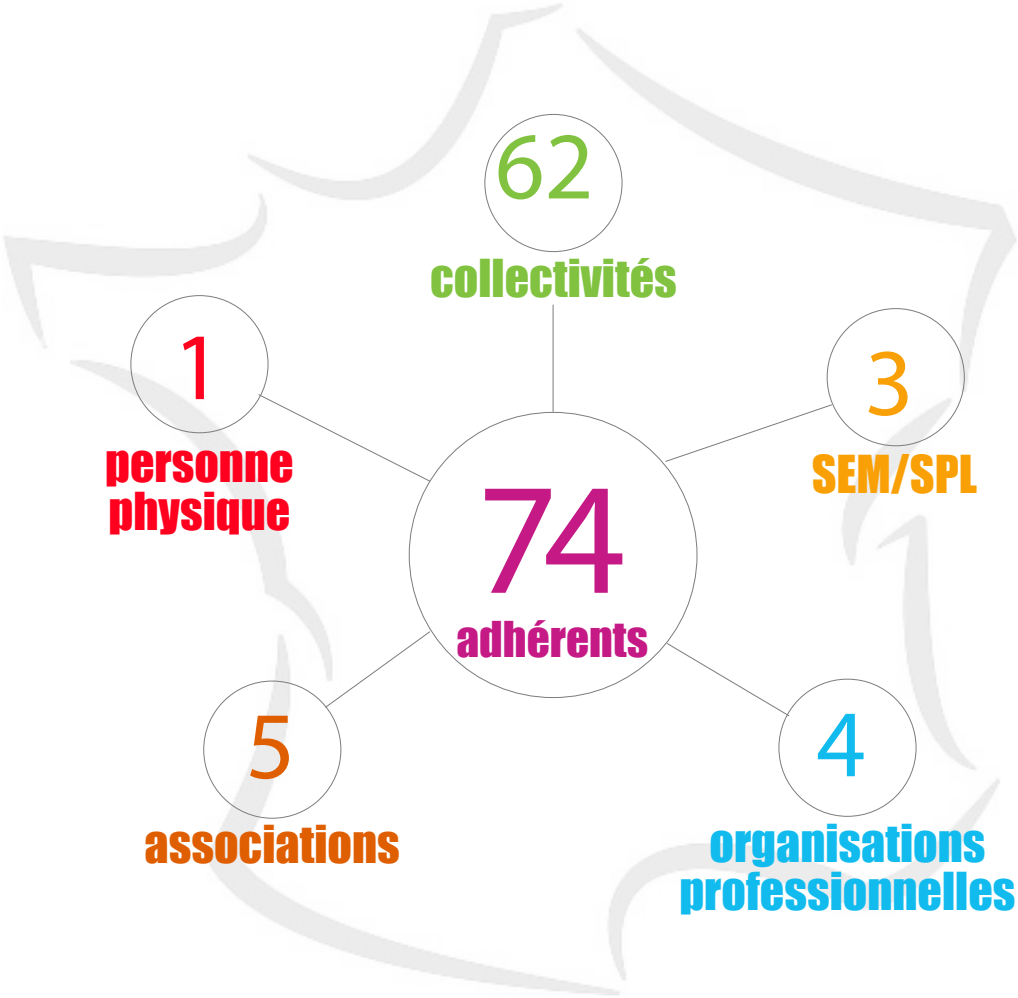

343 contacts techniques

120 contacts politiques

4 salariés

⇨ ORGANIGRAME

Président :

- **Jean-Patrick MASSON**,
  conseillé communautaire délégué de ***Dijon Métropole***.

Vice-présidents :

- **Christine DE CINTRE**,
  vice-président du ***syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen - SMÉDAR*** ;
- **Pierre CHEVALIER**,
  vice-président du ***SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers*** ;
- **Arielle FRANÇOIS**,
  vice-présidente du ***syndicat mixte du département de l'Oise - SMDO*** ;
- **Thierry SPAS**,
  président du **syndicat mixte Artois valorisation - SMAV 62**.

Trésorier :

- **Paul DEFFONTAINE**,
  fondateur et président du Cercle National du Recyclage de 1995 à 2012.

Secrétaire :

- **Joël BOUCHE**,
  vice-président du ***syndicat mixte DECOSET***

⇨ ÉQUIPE

Délégué général :

- **Bertrand BOHAIN**

Chargées de mission :

- **Philippine DUBOIS**,
  pôle technique et relation adhérents ;
- **Delphine GOURLET**,
  pôle communication (PAO, webmaster, réseaux sociaux, relations presse,...) ;
- **Inès TISSANDIER**, (CDD à partir de novembre 2021)
  pôle technique et relation adhérents.

Pôle administratif et comptable :

- **Caroline GOSSEAU**

⇨ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COVID

L'année 2021 a été marquée par une période de télétravail complète suite à la 3è vague de COVID du 29 novembre 2020 au 5 juillet 2021.

CONTINUITÉ

Philippine DUBOIS est entrée en congés maternité en novembre et le Cercle National du Recyclage a recruté Inès TISSANDIER en tant que chargée de mission pour poursuivre certaines de ses tâches.

MAINTIENT DE L'ACTIVITÉ

Profitant du développement des nouveaux outils numériques, le Cercle National du Recyclage a continué plusieurs groupes de travail, sur les nouvelles filières REP, sur la REP PMCB et sur les emballages et les papiers, permettant d'avoir des contacts privilégiés avec ses adhérents et pour faire le point sur ces sujets d'actualité.

REPRÉSENTATION

Le Cercle National du Recyclage a multiplié sa présence au sein des comités des parties prenantes des filières REP qui sont de nouvelles instances de gouvernance des éco-organismes et au sein de la Commission inter filière REP (CIFREP) qui est l'instance nationale de pilotage des REP.

AG 2021

Entre 2 vagues de COVID, le Cercle National du Recyclage a eu la possibilité d'organiser son assemblée générale et son forum en présentiel les 16 et 17 septembre 2021 à Rouen. Le forum était intitulé « Nouvelles règlementations : Quels impacts pour le service public de gestion des déchets ? »

NOTE

Le Cercle National du Recyclage a publié une note d'information sur la croissance des coûts du service public de gestion des déchets afin de préciser l'ensemble des facteurs qui a obligé les collectivités locales à augmenter leurs fiscalités locales.

FICHES REP

Le Cercle National du Recyclage a continué sa collection des fiches REP permettant de faire le point sur chacune des filières et de proposer des pistes d'amélioration. Les fiches REP « déchets d'équipements électriques et électroniques » et « Médicament Non utilisés » ont été publiées.

ACCOMPAGNEMENT

Le Cercle National du Recyclage a initié une réflexion afin de répondre à un besoin de ses adhérents exprimé en assemblée générale. Le Cercle National du Recyclage doit pouvoir accompagner techniquement ses adhérents dans leur projets locaux et apporter une expertise et une vision prospective nationale. De plus, le Cercle National du Recyclage doit réfléchir à apporter une « formation » des élus à la problématique déchets.

⇨ NOMBRE D'ADHÉRENTS

L'association Cercle National du Recyclage s'est constituée en date du 12 mai 1995 et a été déclarée à la Préfecture du Nord le 7 juin 1995. L'association rassemble des collectivités locales ou leurs groupements, des fédérations professionnelles, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement ou d'insertion sociale, des Sociétés d'Economie Mixte œuvrant dans la gestion des déchets, des Sociétés Publiques Locales et des personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du Cercle National du Recyclage en qualité d'experts.

Au 31 décembre 2021, l'association compte :

- ⇨ 62 collectivités locales ;
- ⇨ 5 associations ;
- ⇨ 4 fédérations professionnelles ;
- ⇨ 1 Société d'Economie Mixte et 2 Sociétés Publiques Locales ;
- ⇨ 1 personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du Cercle National du Recyclage.

Aucune adhésion n'a été enregistrée en 2021

Une désadhésion a été enregistrée en 2021 :

- ⇨ Orléans Métropole.

⇨ VIE ASSOCIATIVE

- ***Réunions du Conseil d'administration***

Le Cercle National du Recyclage est administré par un conseil qui compte de 15 à 22 membres représentant les différentes composantes de l'association : 15 sièges pour les collectivités locales, trois sièges pour les associations, un siège pour les fédérations professionnelles, un siège pour les Sociétés d'Economie Mixte, et deux sièges pour les personnes physiques qualifiées. En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises sur convocation du Président. Les comptes-rendus de ces réunions sont sur le site internet du Cercle National du Recyclage.

- ***Assemblée générale 2021***

L'Assemblée générale du Cercle National du Recyclage s'est tenue sous forme ordinaire le 16 septembre à Rouen au SMEDAR

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire, les rapports d'activité et financier 2020 ont été approuvés à l'unanimité. Le budget prévisionnel et une augmentation du montant des cotisations pour 2022 ont également été présentés et votés.

Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration s'est réalisé. Les administrateurs du Cercle National du Recyclage sont les suivants :

⇨ COLLEGE « ASSOCIATIONS » (3) :

- Réseau National des Ressourceries, représenté par David ROMIEU (2021) ;
- UFC-Que choisir, représentée par Gérard QUENOT (2021) ;
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), représentée par Valentine de la MORINERIE (2019).

⇨ COLLEGE « COLLECTIVITES LOCALES » (15) :

- CALITOM service public des déchets de la Charente, représenté par Christian VIGNAUD (2020) ;
- Communauté urbaine de Dunkerque représenté par Didier BIKOFF (2020) ;
- Dijon Métropole, représentée par Jean Patrick MASSON (2019) ;
- EVODIA, représenté par Patrick LAGARDE (2019) ;
- Grenoble Alpes Métropole, représentée par Lionel COIFFARD (2019) ;
- Métropole Européenne de Lille, représentée par Régis CAUCHE (2021) ;
- SMAV, représenté par Thierry SPAS (2020) ;
- SMEDAR, représenté par Christine de CINTRE (2021) ;
- SMICTOM des Flandres, représenté par Philippe BROUTEELE (2019) ;
- SMITOM du Nord Seine-et-Marne, représenté par Francis CHESNE (2019) ;
- SMITRED Ouest d'Armor, représenté par Eric ROBERT (2020) ;
- SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentée par Pierre CHEVALIER (2020) ;
- Syndicat Mixte DECOSET, représenté par Joël BOUCHE (2019) ;
- Syndicat Mixte du département de l'Oise, représenté par Arielle FRANÇOIS (2019) ;
- TRIVALIS, représenté par Frédéric FOUQUET (2020).

⇨ COLLEGE « ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES » (1) :

- FEDEREC, représentée par François EXCOFFIER (2019).

⇨ COLLEGE « PERSONNES PHYSIQUES » (1) :

- Paul DEFFONTAINE (2019).

⇨ COLLEGE « SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SPL » (1) :

- SEMARDEL représentée par Luis FERRARI (2019).

- ***Communication aux adhérents***

Fin 2021, la liste de diffusion des correspondants techniques et politiques de nos adhérents comprenait 462 contacts.

⇨ ACTIVITÉS EXTERNES

- ***19e forum du Cercle National du Recyclage (Rouen) en partenariat avec déchets infos et L'écho Circulaire.***

Organisé l'après-midi de l'Assemblée Générale annuelle, le 19e forum du Cercle National du Recyclage intitulé « Nouvelles règlementations : quels impacts pour le service public de gestion des déchets ? » s'est tenu à Rouen grâce à l'accueil du SMEDAR le 16 septembre. Lors de ce colloque, Marc CHEVERRY, directeur de l'ADEME et Julien RUARO sont venus présenter le bilan, les évolutions et les perspectives de maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets. Ensuite Cédric BOURILLET directeur général de la Prévention des risques au Ministère de la Transition Ecologique est venu détailler l'actualité législative et réglementaire sur la Loi AGEC, la loi Climat et résilience et sur les textes en préparation. La journée s'est poursuivie avec par une table ronde intitulée « Nouvelles filières REP : Quelle organisation de demain dans les déchèteries d'aujourd'hui ? » durant laquelle Jacques VERNIER, président de la CIFREP, Christine de Cintré Vice-présidente du SMEDAR, Hervé de MAISTRE, président de VALOBAT, Ludovic DEGAND, directeur développement d'Ecologic, et Eric WEISMAN-MOREL d'Eco-mobilier sont venus témoigner des contraintes des déchèteries en parallèle des perspective d'arrivées de nouvelles filières REP.

Le 19e forum s'est conclu par les visites au choix du centre de tri VESTA ou de la ressourcerie et de l'appartement « éco-citoyen ».

- ***Les interventions du Cercle National du Recyclage***

3 juin 2021	visio	85èmes Rencontres APSRODET « Ce que la Loi AGEC vient bouleverser dans le fonctionnement des filières REP : Obligations, Gouvernance, Sanctions ? » Le point de vue des collectivités locales	Bertrand BOHAIN
22 juin 2021	visio	E-rencontres déchèteries Idealco-TRIVALIS « Loi AGEC : quelles conséquences pour la gestion des déchèteries ? »	Bertrand BOHAIN
22 juin 2021	visio	E-rencontres déchèteries Idealco-TRIVALIS « Loi AGEC : quelle est la place des REP dans les déchèteries ? »	Bertrand BOHAIN
5 octobre 2021	visio	Table RONDE VALODAE -EVODIA. Filière REP PMCB « Quel fonctionnement à venir ? »	Bertrand BOHAIN
14 octobre 2021	Clermont-Ferrand	31eme Convention nationale de l'AdCF - Conférence gestion des déchets « Filière REP où en est-on ? »	Bertrand BOHAIN
15 décembre 2021	Paris	Congrès de la FNADE « Réforme de la Responsabilité Elargie du Producteur et nouvelles filières » - « Organisation et mise en œuvre opérationnelle de la REP PMCB »	Bertrand BOHAIN

- ***Participations colloques / forums /visites***

21 janvier 2021	visio	ADEME : Plan de relance et opportunités de financement
3 février 2021	visio	34ème e-congrès AMORCE « un mandat pour accélérer la transition écologique »
9 février 2021	visio	ORDIF : Traitement des déchets en Île-de-France, où en est-on ?
2 mars 2021	visio	FNADE : Agir pour le climat avec la gestion des déchets
12 mars 2021	visio	ADEME : Présentation d'une enquête réalisée par Opinion Way pour l'ADEME sur les labels environnementaux et les étiquettes énergie et émission dans l'air intérieur
12 avril 2021	visio	SYMEVAD : Point presse Semaine Internationale de la Couche Lavable

⇨ PUBLICATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS

Les derniers outils et publications techniques du Cercle National du Recyclage sont disponibles pour ses adhérents dans la rubrique « Espace adhérents » et ont été retirés pour la plupart de l'accès public en 2018. Le site internet s'est aussi étoffé d'une rubrique groupe de travail qui détaille les éléments sur les réunions internes lancées par le Cercle National du Recyclage pour ses adhérents.

- ***Les Actes du 19e forum du Cercle National du Recyclage : « « Nouvelles règlementations : quels impacts pour le service public de gestion des déchets ? » - décembre 2021***

Comme les paroles s'envolent et les écrits restent, le Cercle National du Recyclage transcrit les propos tenus lors de son 19e forum qui s'est déroulé à Rouen dans un document complet afin de permettre à ses adhérents de pouvoir consulter les prises de paroles de chacun des intervenants. Lors de ce colloque, Marc CHEVERRY, directeur de l'ADEME et Julien RUARO sont venus présenter le bilan, les évolutions et les perspectives de maitrise des coûts du service public de gestion des déchets. Cédric BOURILLET directeur général de la Prévention des risques au Ministère de la Transition Ecologique est venu détailler l'actualité législative et réglementaire et sur les textes en préparation. La journée s'est poursuivie avec par une table ronde intitulée « Nouvelles filières REP : Quelle organisation de demain dans les déchèteries d'aujourd'hui ? » durant laquelle Jacques VERNIER président de la CIFREP, Christine de Cintré Vice-présidente du SMEDAR, Hervé de MAISTRE, président de VALOBAT, Ludovic DEGAND, directeur développement d'Ecologic, et Eric WEISMAN-MOREL d'Eco-mobilier sont venus témoigner des contraintes des déchèteries en parallèle des perspective d'arrivées de nouvelles filières REP.

- ***« Note d'information relative à la croissance structurelle des coûts de gestion du service public de gestion des déchets » – avril 2021***

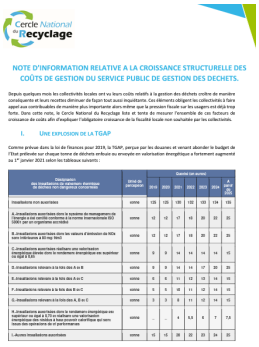

En 2020 et 2021 les collectivités locales ont vu leurs coûts relatifs à la gestion des déchets croître de manière conséquente et leurs recettes diminuer de façon tout aussi inquiétante. Ces éléments obligent les collectivités à faire appel aux contribuables de manière plus importante alors même que la pression fiscale sur les usagers est déjà trop forte. Dans cette note, le Cercle National du Recyclage liste et tente de mesurer l'ensemble de ces facteurs de croissance de coûts afin d'expliquer l'obligatoire croissance de la fiscalité locale non souhaitée par les collectivités.

- ***« La Responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques - en 12 pages » - mars 2021 et « La Responsabilité Elargie des Producteurs - Filière médicaments non utilisés » - en 10 pages - juillet 2021***

Pour donner suite à la loi AGEC et la création de nouvelles filières REP, le Cercle National du Recyclage a travaillé sur la réalisation de fiches sur les filières REP pour mieux comprendre leur fonctionnement et suivre leurs résultats. Ce document a pour but d'informer de façon rapide sur le contexte de la filière, les objectifs à atteindre et les résultats obtenus par le ou les éco-organisme(s) en charge de la filière. Dans la continuité de la fiche sur la filière REP des Emballages ménagers, le Cercle National du Recyclage poursuit son travail d'analyse des filières REP en se concentrant sur la filière DEEE. Le Cercle

National du Recyclage y retranscrit de manière transparente et synthétique son analyse de l'atteinte des objectifs. Pour finir, le Cercle National du Recyclage soumet un ensemble de propositions pour améliorer les dispositifs existants. Les fiches sont consultables et téléchargeables librement sur le site internet de l'association.

- ***Groupe de travail Cercle National du Recyclage Nouvelles filières REP : 1 réunion***

Le 1er groupe de travail concerne les nouvelles filières REP : Jeux/Jouets, articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin, produits du tabac (mégots). Lors de cet atelier, le Cercle National du Recyclage a présenté les enjeux des filières, les gisements, le calendrier des agréments prévu par la loi proposé par le Ministère, l'organisation des filières proposée par le bureau d'études en charge de l'étude préalable à la mise en place de la filière REP. Ce temps d'échanges a permis aux adhérents de prendre connaissance dans un premier temps des directions prises concernant la mise en œuvre des nouvelles filières REP et de faire part de leurs remarques, interrogations sur les éléments présentés et de partager leur retour terrain.

- ***Groupe de travail Cercle National du Recyclage Filière REP PMCB : 2 réunions***

Le Cercle National du Recyclage a lancé un groupe de travail sur la filière « produits et matériaux de construction du bâtiment » afin d'informer ses adhérents sur les textes, les calendriers et les orientations prises par les pouvoirs publics et par les éco-organismes en cours de construction. Une quinzaine de collectivités ont participé aux échanges sur cette filière en construction.

Les éléments discutés ont permis d'étoffer la contribution du Cercle National du Recyclage sur la mise en place de la filière PMCB à destination du Ministère.

La deuxième réunion a permis aux représentants de VALOBAT et à une vingtaine de collectivités adhérentes de partager sur les hypothèses de collecte et de traitement de la filière de VALOBAT et de commencer à co-constuire l'avenir de l'organisation de la gestion des produits et matériaux de construction du bâtiment. Les discussions autours du maillage, des flux, des débouchés ont permis aux acteurs de mieux comprendre les problématiques de chacun.

Les comptes rendus et/ou les fichiers vidéos de ces réunions sont disponibles sur le site internet du Cercle National du Recyclage.

- ***Support communication***

Réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation de l'association constituée d'une pochette deux rabats pour diffuser les documents produits par le Cercle National du Recyclage. Cet outil a été réalisé (sur plusieurs mois, en fonction des activités de chacun) avec l'intervention de plusieurs adhérents sollicités par l'association afin de donner les avis sur les différents projets présentés. Après ces premiers retours et les modifications réalisées en interne, un studio de communication a été sollicité pour améliorer le visuel et l'organisation à partir de la maquette élaborée suite aux échanges entre l'équipe du Cercle National du Recyclage et les adhérents qui ont participé à ce projet. La nouvelle plaquette a été distribuée lors de l'Assemblée générale à Rouen.

- ***Site internet cercle-recyclage.asso.fr***

Le site internet est le reflet de l'activité de l'association et s'enrichit continuellement par la mise en ligne de nombreux documents, aussi bien sur des sujets techniques que sur les sujets d'actualité de l'association.

La rubrique « **Actualités** » est régulièrement mise à jour afin d'être au plus juste de l'actualité de notre association.

L'enrichissement est passé, en 2021, par l'envoi et la mise en ligne de 22 newsletters.

Date	Nbr. inscrits	News ouvertes
01-2021	1 034	17,07 %
01-2021	1 031	27,21 %
02-2021	1 029	27,21 %
03-2021	1 028	24,42 %
03-2021	1 027	26,10 %
04-2021	1 025	26,73%
04-2021	1 022	26,03 %
05-2021	1 024	28,32 %
05-2021	1 022	27,01 %
06-2021	1 018	23,17 %
06-2021	1 017	22,22 %
07-2021	1 017	24,29 %
07-2021	1 012	22,92 %
08-2021	1 011	25,32 %
08-2021	1 012	24,80 %
09-2021	1 010	26,14 %
10-2021	1 008	23,71 %
10-2021	1 007	22,24 %
11-2021	1 005	27,16 %
11-2021	1 005	28,46 %
12-2021	1 005	26,07 %
12-2021	1 003	26,12 %

Une veille est effectuée en ce qui concerne la mise à jour de la liste de diffusion. Les adhérents techniques ayant quitté la collectivité adhérente sont retirés de la liste de diffusion de la newsletter, les nouveaux adhérents sont ajoutés.

Les newsletters qui sont envoyées servent d'appel, si le lecteur souhaite prendre connaissance de l'intégralité de l'information, il est invité à cliquer sur le lien « Lire la suite » qui l'envoie sur notre site, rubrique « **Actualités, Brèves** ». Cette manipulation a pour but de générer du trafic sur le site de l'association et ainsi veiller à son bon référencement naturel.

3 communiqués ont été mis en ligne en 2021:

- Communiqué du 5 juillet 2021

  « Le Cercle National du Recyclage publie le check-up de la REP médicaments non utilisés » ;

- Communiqué du 28 mai 2021

  « Mise à jour du guide : la modernisation ça a du bon ! » ;

- Communiqué du 4 mars 2021

  « La REP DEEE : faire le bilan avant le réagrément ».

Aucun courrier n'a été mis en ligne en 2021 :

Dans la rubrique « **Médiathèque** », ont été ajoutés :

- Quatre revues de presse, « hiver 20120-2021 », « printemps 2021 », « été 2021 » et « automne 2021 ».
- Un document de politique nationale : « Les actes du 19e forum ».
- Trois documents dans les dossiers techniques :
  - « La Responsabilité Elargie des Producteurs - Filière déchets d'équipements électriques et électroniques - en 12 pages »,
  - « Note d'information relative a la croissance structurelle des coûts de gestion du service public de gestion des déchets » ;
  - « La Responsabilité Elargie des Producteurs - Filière médicaments non utilisés - en 10 pages ».
- Deux documents divers :
  - « ESS France propose aux collectivités de partager leur retour d'expérience de partenariats avec les structures de l'ESS pour les thématiques de la transition écologique au travers de fiches Initiatives. » ;
  - « Convention portant autorisation de prélever des objets en bon état ou réparables dans les zones de dépôt prévues à cet effet dans les déchèteries par les personnes morales relevant de l'économie sociale et solidaire. ».

Dans la rubrique « **Espace adhérents** », une mise à jour des informations est elle aussi réalisée fréquemment :

Dans la sous rubrique « **Comptes rendus** » : quatre comptes rendus de Conseils d'administration sont en ligne ainsi qu'un procès-verbal d'Assemblée générale.

La sous rubrique « **Consultation** » est modifiée régulièrement afin de suivre au mieux l'évolution du cours des matériaux.

La sous rubrique « **Comptes rendus de réunions extérieures** » a été alimentée tout au long de l'année 2021.

La sous rubrique « **Vie associative** » est enrichie par la mise en ligne de trois numéros de Triangle.

Enfin dans la sous rubrique « **Courriers électroniques** », les 58 courriers électroniques adressés par mail aux adhérents ont été mis en ligne ainsi que les documents transmis avec ces messages :

- Courrier électronique du 23 décembre 2021 - *« Retour sur le congrès de la FNADE »* ;
- Courrier électronique du 22 décembre 2021 - *« Deux activités sur les nouvelles filières »* ;
- Courrier électronique du 15 décembre 2021 - *« Information importante reprise des emballages »* ;
- Courrier électronique du 8 décembre 2021 - *« Congrès FNADE 2021 »* ;
- Courrier électronique du 3 décembre 2021 - *« Présentation du cahier des charges filière REP PMCB »* ;
- Courrier électronique du 18 novembre 2021 - *« Remplacement Philippine Dubois »* ;
- Courrier électronique du 9 novembre 2021 - *« Relais d'information Astee Hauts-de-France - Journée sur la gestion des déchets à court terme »* ;
- Courrier électronique du 3 novembre 2021 - *« S3PI : RAPPEL invitation webinaire « la présentation de l'outil TRACKDECHETS » le 18/11/2021 »* ;
- Courrier électronique du 28 octobre 2021 - *« Diffusion du guide d'accompagnement à destination des exploitants pour la mise en place du contrôle vidéo dans les ISDND et installations d'incinération »* ;

- Courrier électronique du 22 octobre 2021 - *« Lien de diffusion événement CarrefourCO »* ;
- Courrier électronique du 21 octobre 2021 - *« Consultation - projet d'arrêté attestation tri 7/8 flux »* ;
- Courrier électronique du 13 octobre 2021 - *« Offre d'emploi CNR chargé(e) de mission / remplacement congé maternité »* ;
- Courrier électronique du 12 octobre 2021 - *« ADEME Live LinkedIn Territoire Engagé Economie Circulaire »* ;
- Courrier électronique du 7 octobre 2021 - *« Groupe de travail REP PMCB échanges organisation pratique VALOBAT »* ;
- Courrier électronique du 1er octobre 2021 - *« Communiqué de presse ADEME // appel à candidature // expérimentation Oui-Pub »* ;
- Courrier électronique du 29 septembre 2021 - *« Calendrier des filières REP »* ;
- Courrier électronique du 21 septembre 2021 - *« Publication des interventions du 19e forum du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 13 septembre 2021 - *« 19e forum du Cercle National du Recyclage - Les 16 et 17 septembre 2021 - Rouen »* ;
- Courrier électronique du 10 septembre 2021 - *« Filière DDS cahier des charges »* ;
- Courrier électronique du 6 septembre 2021 - *« Consultation publique cahier des charges DEEE »* ;
- Courrier électronique du 1er septembre 2021 - *« Eco-organisme Alcome filière tabac - portail utilisateurs soutiens financiers »* ;
- Courrier électronique du 31 août 2021 - *« RAPPEL : Consultation 2783 Projets de rubrique ICPE relative au déconditionnement de biodéchets issus d'un tri à la source et d'arrêté de prescriptions générales »* ;
- Courrier électronique du 30 août 2021 - « *19e forum du Cercle National du Recyclage PROGRAMME - Les 16 et 17 septembre 2021 - Rouen »* ;
- Courrier électronique du 30 juillet 2021 - *« Concertation plan national de prévention des déchets 2021-2027 du 30 juillet au 30 octobre 2021 »* ;
- Courrier électronique du 26 juillet 2021 - *« Consultation 2783 Projets de rubrique ICPE relative au déconditionnement de biodéchets issus d'un tri à la source et d'arrêté de prescriptions générales »* ;
- Courrier électronique du 8 juillet 2021 - *« 19e forum du Cercle National du Recyclage PROGRAMME - Les 16 et 17 septembre 2021 - Rouen »* ;
- Courrier électronique du 5 juillet 2021 - *« Communiqué de presse : Nouvelle publication « La responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des Médicaments Non Utilisés en 10 pages »* ;
- Courrier électronique du 1er juillet 2021 - *« [REP Brico] Cahier des charges de la REP Brico - CIFREP du 8 juillet »* ;
- Courrier électronique du 28 juin 2021 - *« Publication Cahier des charges/dossier candidature phase 2 AMI Hors Foyer Citeo »* ;
- Courrier électronique du 17 juin 2021 - *« [REP Jouets Sports Brico] Projets de cahiers des charges soumis à la CIFREP du 17 juin »* ;
- Courrier électronique du 16 juin 2021 - *« SAVE THE DATE - 16 et 17 septembre - Assemblée générale et 19e Forum du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 9 juin 2021 - *« Mise en ligne du Tri-angle n° 42* ;

- Courrier électronique du 3 juin 2021 - *« ORDIF webinaire 29/06 - Les déchets ménagers : dernières données et évolutions »* ;
- Courrier électronique du 1er juin 2021 - *« Formation ADEME - Maitriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® »* ;
- Courrier électronique du 31 mai 2021 - *« Webinaire ESS France 02/06 - Parution de la carte des acteurs de l'ESS de l'économie circulaire »* ;
- Courrier électronique du 31 mai 2021 - *« Communiqué de presse : Mise à jour du « Guide de l'élu local en charge des déchets » »* ;
- Courrier électronique du 28 mai 2021 - *« TVA - Taux applicables aux prestations relevant du service public de gestion des déchets des ménages »* ;
- Courrier électronique du 28 mai 2021 - *« Expérimentation «oui à la pub» - Sondage »* ;
- Courrier électronique du 12 mai 2021 - *« Expérimentation «oui à la pub» - Sondage »* ;
- Courrier électronique du 6 mai 2021 - *« Information convention D3E 2021 »* ;
- Courrier électronique du 28 avril 2021 - *« Groupe de travail CNR filière REP PMCB »* ;
- Courrier électronique du 22 avril 2021 - *« CP Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - Covid-19 : ouverture d'un accès facilité dans les centres de vaccination »* ;
- Courrier électronique du 20 avril 2021 - *« Publication Synthèse de l'étude de préfiguration de la filière REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment »* ;
- Courrier électronique du 19 avril 2021 - *« RAPPEL commande autocollant stop pub 2021 - IPSA// Mise en place du plan d'actions volontaires »* ;
- Courrier électronique du 8 avril 2021 - *« Commande autocollant stop pub 2021 - IPSA//Mise en place du plan d'actions volontaires »* ;
- Courrier électronique du 7 avril 2021 - *« Note croissance des coûts SPPGD »* ;
- Courrier électronique du 8 mars 2021 - *« Notes Citeo / ADEME : ECT/Solutions Transitoires »* ;
- Courrier électronique du 4 mars 2021 - *« Communiqué de presse : « La REP DEEE : faire le bilan avant le réagrément » »* ;
- Courrier électronique du 4 mars 2021 - *« Etude de préfiguration filière REP Bricolage & Jardin - Note complémentaire »* ;
- Courrier électronique du 25 février 2021 - *« Citeo appel à manifestation d'intérêt collecte hors domicile »* ;
- Courrier électronique du 15 février 2021 - « *Campagne labellisation Économie Circulaire - printemps 2020 »* ;
- Courrier électronique du 2 février 2021 - *« Publication «Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets» - Ministère de la Transition Ecologique »* ;
- Courrier électronique du 27 janvier 2021 - *« Plan de relance // opportunités de financement par l'ADEME »* ;
- Courrier électronique du 26 janvier 2021 - *« Mise en ligne du Tri-angle n° 41 »* ;
- Courrier électronique du 20 janvier 2021 - *« Relance : Enquête réemploi déchèterie loi AGEC »* ;
- Courrier électronique du 18 janvier 2021 - *« Fiche retour d'expérience de partenariat entre structures de l'ESS et collectivités territoriales »* ;
- Courrier électronique du 13 janvier 2021 - *« Motion commune sur le projet de décret «socle commun MFSC» »* ;
- Courrier électronique du 5 janvier 2021 - *« Vœux 2021 ».*

Estimation du nombre de visites par l'hébergeur du site internet « o2switch » :

Historique mensuel

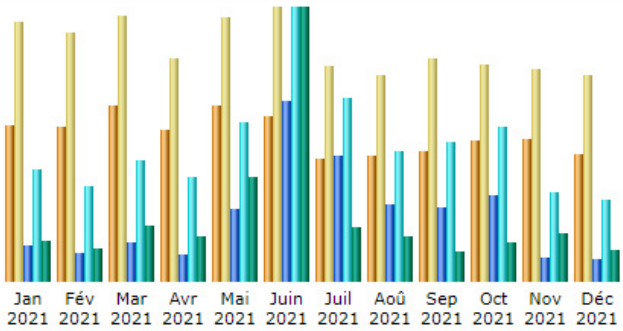

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2021	3 767	6 268	28 255	89 858	87.63 Go
Fév 2021	3 743	5 999	23 216	76 090	71.65 Go
Mar 2021	4 246	6 408	30 676	97 320	121.49 Go
Avr 2021	3 668	5 386	21 092	83 448	97.85 Go
Mai 2021	4 253	6 374	57 951	127 768	224.24 Go
Juin 2021	3 969	6 611	145 490	220 517	591.78 Go
Juil 2021	2 947	5 186	101 186	147 725	115.76 Go
Aoû 2021	3 035	4 962	61 411	104 213	95.43 Go
Sep 2021	3 152	5 377	58 948	112 447	62.79 Go
Oct 2021	3 382	5 222	68 958	123 916	83.87 Go
Nov 2021	3 440	5 126	18 743	71 560	102.57 Go
Déc 2021	3 053	4 980	18 035	66 132	68.61 Go
Total	42 655	67 899	633 961	1 320 994	1.68 Export CSV

Le site internet de l'association a reçu la visite de **42 655 utilisateurs différents en 2021**.

Au total, **67 899 visites** (sessions) ont été répertoriées et **633 961 pages** ont été visitées.

Le site reçoit en moyenne 3 554 visiteurs différents et 5 658 sessions par mois.

En 2021, le site internet est bien référencé, puisqu'il apparaissait en 3e page (référencement non payant) en tapant « recyclage » dans le moteur de recherche google sur Chrome.

Les mises à jour régulières ainsi que le trafic sur le site ont permis un excellent référencement naturel.

- ***Site internet www.produits-recycles.com***

Le site www.produits-recycles.com n'a subi aucune modification majeure en 2021.

En 2021, le site www.produits-recycles.com a reçu une moyenne mensuelle de plus de 3 114 visites. Le mois de mai avec un total de 6 078 visites a été le plus riche et le mois de novembre, quant à lui a été le plus faible avec un total de 874 visites. Ces chiffres ont été comptabilisés par l'hébergeur du site www.produits-recycles.com, Nordnet.

- ***Tri-angle***

Trois numéros de Tri-angle ont été mis en ligne en 2021 :

- Tri-angle n° 43 de septembre 2021
- Tri-angle n° 42 de juin 2021
- Tri-angle n° 41 de janvier 2021

- ***Compte Twitter @CNRecyclage***

Il y a eu 1 960 abonnés en 2021 dont 364 nouveaux abonnés.

280 tweets ont été publiés ce qui a occasionné 3 141 visites de profil et 92 933 impressions (affichage sur twitter).

	Twetts	Taux d'engagement	Clics sur lien	Retwetts	Mention	Réponses	Impressions par jour	Nouveaux abonnés
01 2021	15	2,2 %	83	29	31	1	311	31
02 2021	23	1,5 %	73	20	21	5	331	18
03 2021	24	0,9 %	30	13	21	1	389	24
04 2021	25	1,3 %	21	18	43	0	437	30
05 2021	25	1,2 %	39	14	28	2	260	7
06 2021	24	1,3 %	62	15	21	0	256	12
07 2021	16	1,5 %	23	17	24	2	220	3
08 2021	11	1,1 %	50	18	19	1	216	4
09 2021	24	1,9 %	32	11	29	2	157	19
10 2021	25	4,1 %	36	11	28	0	100	12
11 2021	21	2,3 %	4	6	35	3	124	22
12 2021	25	3,6 %	27	10	25	2	112	16

⇨ REPRÉSENTATION DES ADHÉRENTS

Certains comptes-rendus synthétiques des réunions auxquelles le Cercle National du Recyclage participe sont disponibles dans l'accès réservé du site internet.

1. Réunions politiques nationales et service public

- ***Consultation des parties prenantes sur les textes issus de la Loi AGEC : 14 réunions***

Pour donner suite à la publication de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le ministère de la Transition Ecologique a organisé de nombreuses consultations sur les textes découlant de son application. Le Cercle National du Recyclage a participé et a contribué sur les projets de textes suivants :

- le projet de décret relatif à l'extension aux éléments de décoration textile de la filière REP des éléments d'ameublement ;
- le projet de décret relatif à filière REP du bâtiment ;
- le projet d'arrêté ministériel portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière REP du bâtiment ;
- le projet de décret Réemploi des emballages ;
- le projet de cahier des charges de la filière Médicament Non Utilisés ;
- le projet d'arrêté relatif aux modalités de contribution des publications de presse sous forme de prestation en nature ;
- les projets d'arrêtés portant cahier des charges de la filière Emballages avec la création de la reprise obligatoire du flux développement par Citeo ;
- le projet de décret relatif aux filières REP Articles de sport et de Loisirs, Articles de bricolage et de jardin, Jeux et jouets ;
- les projets d'arrêtés portant cahier des charges des filières Articles de sport et de Loisirs, Articles de bricolage et de jardin, Jeux et jouets ;
- les Projets de rubrique ICPE relative au déconditionnement de biodéchets issus d'un tri à la source et d'arrêté de prescriptions générales ;
- le Projet de décret portant diverses dispositions d'adaptation relatives à la collecte des huiles usagées et instituant un régime de responsabilité élargie des producteurs d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;
- le Projet d'arrêté portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;
- les projets de décret et arrêté «baisse de l'élimination» - application art 6 et 10 de la loi Antigaspillage ;
- les projets de cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs pour la filière des équipements électriques et électroniques.

- ***Groupe de travail sur la mise en place d'incitations à la réduction des déchets des ménagers et sur le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets : 10 réunions***

La Convention citoyenne pour le climat a fait une proposition concernant le financement du service public de gestion des déchets : « C3.4 - Remplacer une part significative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par des modalités plus justes et favorisant les comportements éco-responsables». Pour la CCC, l'objectif de cette mesure est double : « Inciter financièrement les consommateurs à choisir des produits sans emballage par la mise en place d'un principe de « pollueur-payeur » et compenser la perte de recettes des communes. »

La proposition de la Convention citoyenne pour le climat invite à réfléchir plus largement sur le caractère équitable et incitatif des dispositifs et sur la modernisation du mode de financement de la collecte et du traitement des déchets.

Cette réflexion n'était pas compatible avec le contenu du projet de loi CCC (calendrier et contenu). Il a donc été proposé de créer un groupe de travail pour conduire, début 2021, en lien avec les collectivités territoriales, une réflexion portant:

- sur les besoins de financement des collectivités pour la collecte et du traitement des déchets et les solutions possibles, en intégrant notamment l'attente de justice exprimée par la CCC ;
- sur les dispositions pour encourager les comportements vertueux des citoyens et sur les freins à la mise en place de ces incitations.

L'objectif du groupe de travail est de mener cette réflexion et d'élaborer des propositions de réformes qui pourront être soit intégrées dès le PLF 2022 pour les plus abouties, soit intégrées dans des lois de finances ultérieures ou dans d'autres cadres (cadre des travaux d'élaboration des futurs cahiers de charges des filières REP par exemple).

Il s'agit en particulier d'apporter des solutions aux premières questions soulevées lors des échanges de la CCC, et de la réunion d'ouverture de la concertation du 9 février 2021, tout en tenant compte des débats ayant eu lieu dans le cadre de la loi anti-gaspillage. Les éventuelles propositions relatives à la TGAP ne font pas parties du périmètre de ce groupe de travail.

Le Groupe de travail a donc tenté d'élaborer des pistes et des propositions d'amendement aux lois de finances sans résultat. Le Cercle National du Recyclage a contribué par l'élaboration de documents et une présence forte déployant de nombreux arguments visant notamment à éviter que la tarification incitative devienne obligatoire pour toutes les collectivités.

- ***Réunion de restitution du Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 : 1 réunion***

Le ministère a lancé l'élaboration du plan national de prévention des déchets (2021-2027) qui a vocation à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets engagés depuis 2017 (FREC, loi AGEC du 10 février 2020, projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique) et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Un bilan du précédent plan a été présenté :

Objectifs	Résultats
Diminution de 10% de DMA par habitant entre 2010 et 2020	-1,3 % par habitant entre 2010 et 2018
Diminution de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) par unité de valeur produite, hors bâtiment et des travaux publics (BTP) entre 2010 et 2020	+9,9 % en volume entre 2010 et 2018 -3% par unité de valeur produite entre 2010 et 2018
Diminution de la production de déchets, par unité de valeur produite, issus du BTP entre 2010 et 2020	-8,3% en volume entre 2010 et 2018 -8,7 % de déchets du BTP par unité de valeur produite entre 2010 et 2018

Le plan 2021-2027 porte les objectifs suivants :

- réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (AGEC – article 3) ;
- réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (AGEC – article 3) ;
- atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation (AGEC – article 4) ;
- atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché : 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (AGEC – article 9) ;
- réduire le gaspillage alimentaire :
  - 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective,
  - 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (AGEC – article 11) ;
- viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (AGEC – article 7).

Pour y parvenir le plan se concentre sur 5 axes :

- axe 1 : l'écoconception des produits et des services ;
- axe 2 et 3 : l'allongement de la durée de vie des produits (la réparation, le réemploi et la réutilisation) ;
- axe 4 : la réduction de certains usages et pratiques de consommation, génératrices de déchets et de gaspillages de ressources ;
- axe 5 : les actions de prévention par les acteurs publics.

Le Cercle National du Recyclage a fait savoir que de manière générale, le plan présenté reprenait les grandes mesures de prévention des déchets des différents textes de loi. Néanmoins, le Cercle National du Recyclage ne retrouve pas les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux. Le Cercle National du Recyclage regrette le manque d'ambition et de moyens spécifiques associés à la réalisation des éléments. Certaines mesures se limitent à des accords ou plans d'action volontaires notamment pour les acteurs économiques ce qui est insuffisant au regard des objectifs fixés et des résultats du précédent PNPD. Le Cercle National du Recyclage a demandé à ce que les engagements se transforment en faits.

- ***Stratégie nationale « 3R » pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage des emballages en plastique à usage unique : 1 réunion***

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) qui fixe qui comme objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040, la stratégie nationale 3R vise à définir les actions et mesures sectorielles ou de portée générale à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs 3R correspondants.

Cette stratégie est élaborée en concertation avec les filières industrielles concernées et avec l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif de ces échanges est notamment de préciser la vision et les plans d'actions de chaque secteur pour sortir des emballages plastique à usage unique :

- réalités objectives du secteur (chiffres notamment et sous segments) ;
- état d'avancement par rapport aux injonctions du décret 3R puis à la trajectoire de disparition ;
- plans d'actions et stratégies lancées par R ;
- freins et besoins en innovations, investissements, infrastructures, standardisation/normalisation, nouveaux usages...

Le Cercle National du Recyclage a participé à la réunion de présentation et a contribué à la construction de la stratégie.

Le document final est disponible à l'adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Consulter%20la%20Strat%C3%A9gie%203R%20pour%20les%20emballages%20en%20plastique%20%C3%A0%20usage%20unique.pdf

2. Filières REP

- ***CIFREP : 10 réunions***

Pour donner suite à la loi AGEC, la commission interfilières REP a été créée. Après avoir bataillé pour être présent au sein de cette instance, Arielle FRANCOIS vice-présidente du Cercle National du Recyclage y est titulaire au titre de l'AMF, Jean-Patrick MASSON président du Cercle National du Recyclage y est suppléant de l'ADCF et Bertrand BOHAIN délégué général y est présent en tant qu'expert qualifié. Lors de ces dix réunions, la CIFREP, présidée par Jacques VERNIER est consultée pour rendre un avis sur différents textes ayant pour objet la responsabilité élargie des producteurs.

Le bilan global des réunions de la CIFREP est disponible : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Message%20prochain%20rapport%20d%27activit%C3%A9s%20CiFREP.pdf

Le Cercle National du Recyclage participe aussi à des réunions de préparation de ces commissions avec les associations de collectivités locales afin de détailler les arguments permettant au collège des collectivités de défendre ensemble des positions communes.

- ***Comités des parties prenantes des éco-organismes : 12 réunions***

Issue d'une réflexion sur la gouvernance des éco-organismes, la Loi AGEC oblige les éco-oganismes a créer un comité des parties prenantes (CPP) rassemblant les collèges d'acteurs sur le même modèle que la CIFREP. En 2021, le Cercle National du Recyclage est suppléant d'Intercommunalités de France au sein du CPP de Citéo pour les filières emballages et papier. Le Cercle National du Recyclage est titulaire des CPP d'Ecosystem et Ecologic. En 2022, les autres éco-organismes ont constitué leur CPP et le Cercle National du Recyclage en fait

partie. Les CPP ont pour travail de valider certaines propositions des éco-organismes pour faire face à leur cahier des charges notamment sur certains éléments du barème amont et des infos points tri.

A/ DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

- ***Groupes de travail du Ministère travaux préparatoires de l'agrément 2023 : 9 réunions***

Afin de préparer les cahiers des charges pour les filières emballages et papiers pour l'agrément de 2023, le Ministère a organisé 4 groupes de travail autour de différents thèmes :

GT1 - révision du barème de soutien pour la collecte et le tri des emballages ménagers et prise en compte de l'évolution des prix de reprise

GT2 - révision du barème de soutien aux collectivités pour la collecte et le tri des papiers

GT3 - Mise en place de la collecte séparée hors-foyer généralisée pour les emballages»

GT4 - Prise en charge des coûts de nettoiement des emballages ménagers dans l'espace public »

Ces groupes de travail ont permis au ministère de se positionner sur certaines hypothèses pour la rédaction du cahier des charges intégrant les évolutions liées à la loi AGEC et les demandes des collectivités locales.

- ***Comité Reprise et Recyclage Emballages/Papiers : 3 réunions***

Ces comités ont pour mission de suivre les bilans quantitatifs, qualitatifs et économiques de la reprise option filières agréées (ROFIL), de la reprise option fédérations FEDEREC et FNADE (ROFED), de la 3e voie de reprise option individuelle (ROI) et de faire le point sur les problèmes rencontrés sur la qualité et les débouchés de recyclage pour les emballages et les papiers graphiques. Des réunions spécifiques ont été organisées sur les sujets des CSR, les caractérisations des emballages et des papiers dans les ordures ménagères résiduelles, recyclage chimique des films PE. Le comité a aussi discuté des coûts moyens de surtri des standards à trier.

- ***Comité Reprise et Recyclage sous-groupe verre : 5 réunions***

À la suite de la crise sanitaire de la COVID, les verriers ont dû faire face à une crise. La baisse de la production à l'export et la croissance des tonnages récupérés ont amené de très gros excédents de calcin. Afin de compenser les coûts de ces excédents, les verriers ont dû baisser le prix de reprise avec effet rétroactif au 3e trimestre 2020. Les représentants des collectivités présents ont discuté des modalités et de l'impact pour les collectivités de cette baisse. Le Cercle National du Recyclage a dénoncé le caractère rétroactif de cette mesure et a demandé à Citéo à plusieurs reprises de participer à la prise en charge de cette baisse de soutien afin de ne pas laisser les collectivités subir seules cette baisse. Citéo a refusé. Les verriers ont baissé leur prix de reprise mais ont continué la reprise des tonnes sans discontinuité. Une nouvelle formule trimestrielle de prix de reprise a été décidé et le Cercle National du Recyclage suit l'évolution des indicateurs.

- ***Comité de suivi de l'extension des consignes de tri des emballages plastique ménagers et des appels à projet amélioration collecte et recyclage : 4 réunions***

Ce comité piloté par Citéo, suit les collectivités lancées dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième vague d'extension. A fin 2021, 41,3 millions d'habitants trient effectivement l'ensemble des emballages. Le comité continue à suivre les résultats sur le terrain. Le Comité a sélectionné les collectivités qui ont répondu à l'appel à candidature pour la 4e vague supplémentaire de rattrapage et aux appels à projets visant à l'amélioration de la collecte. Le Comité a préparé l'appel à projet de la phase 5 pour permettre aux collectivités de passer en extension. Le comité a aussi créé deux sous-groupes de travail pour réfléchir aux solutions alternatives à mettre en œuvre en attendant la mise en fonction des centres de tri modernisés, et pour regar-

der précisément où en sont les collectivités par région en fonction des projets existants et de la cohérence territoriale à mettre en œuvre. Le Comité suit aussi les différents appels à manifestation d'intérêts lancés par Citeo sur le tri hors foyer.

- ***Groupes de travail « cohérence territoriale » et « solutions alternatives » : 12 réunions***

Ces groupes de travail ont été créés pour lever les difficultés des territoires qui ne sont pas encore entrés en extension des consignes de tri. Le Cercle National du Recyclage a contacté quelques-uns de ses adhérents pour connaitre plus précisément leur situation et s'il y avait des difficultés à lever d'un point de vue national. En cas de problématique pour permettre à la population de trier tous ses emballages au 1er janvier 2023, le groupe de travail a émis des propositions de mise en place de solutions alternatives et transitoires jusqu'au moment ou le centre de tri modernisé permettra la mise en place de la solution définitive.

- ***Comité Eco-conception : 1 réunion***

Ce comité qui regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets ainsi que des metteurs en marché, travaille à l'amélioration de la qualité écologique des emballages et des papiers. Le comité a travaillé au barème d'éco-modulations de 2022. Le Cercle National du Recyclage a réclamé des majorations de malus pour que les emballages non recyclables soient pénalisés et a relevé les difficultés liés au recyclage du PET en contact alimentaire avec des emballages dont plus de 5 % ne sont pas aptes au contact alimentaire.Le Cercle National du Recyclage a demandé de réfléchir également sur ce point à un malus pour les emballages de produits non alimentaire qui utiliseraient du PET clair.

- ***Comité de pilotage amélioration performances DROM COM et déchets abandonnés : 7 réunions***

Ce comité est mis en place pour élaborer des programmes d'actions territorialisés et améliorer durablement les performances dans les DROM/COM. Ce projet se déroule autour de quatre phases : le lancement, l'état des lieux, le diagnostic/stratégie et les programmes d'actions. Ces derniers ont pu bénéficier de 12,4 millions d'euros de soutien pour leur mise en place sur l'ensemble des territoires. Le Cercle National du Recyclage a suivi de très près les projets portés par les collectivités locales et a insisté pour augmenter le budget réservé à ces actions. Le Cercle National du Recyclage a milité pour que les collectivités ne perdent pas de soutiens entre les soutiens exceptionnels de début de barème et les soutiens à ces programmes territoriaux. Les conventions permettant aux collectivités de se lancer dans ces programmes ont aussi été élaborées en concertation. Le groupe de travail s'est aussi penché sur la mise en en œuvre des actions de soutiens des DROM pour les actions de nettoiement des emballages.

- ***Comité de liaison Citéo/collectivités : 2 réunions***

Ce groupe de travail a pour objet de faire le point sur les sujets qui concernent les relations entre les collectivités et Citéo. Les sujets travaillés sont : mieux connaitre les emballages dans les OMR et les corbeilles de rues, le bilan de la filière papiers graphiques, l'avancement soutiens emballages-Papiers/Bilan en 2021 du contrat d'objectif, les impacts du confinement sur le dispositif de collecte sélective, les modalités d'adaptation du Contrat d'objectif pour 2021, la situation sur la reprise et les problème sur la reprise des cartons notamment du plafond fibreux qui n'est plus à jour.

- ***Etude Plafond fibreux : 5 réunions***

Après la demande du Cercle National du Recyclage de mettre à jour le plafond fibreux et une obligation du cahier des charges de produire une étude visant à actualiser ce pourcentage pour 2023, Citéo a lancé ce groupe de travail qui a missionné le bureau d'étude Inddigo pour réaliser une méthode et des caractérisations visant à la mise à jour du taux. L'objectif restant que Citéo ne soutienne que les cartons qui ont effectivement contribué à la filière. C'est dans ce cadre que le Cercle National du Recyclage a demandé à ce que les résultats

des caractérisations amenant une croissance du plafond fibreux dès 2022 soient utilisée pour une application rapide. Cette demande a aussi été réalisée en CIFREP et a obtenu gain de cause. Grâce à ce combat, ce sont près de 20 millions d'euros qui viendront en soutiens supplémentaires aux collectivités locales pour 2022. Le groupe de travail a abouti à une nouvelle règle qui devrait être utilisée pour 2023 (plafonner les cartons soutenus à hauteur de 78 %).

B/ DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

- ***Comité de conciliation DEEE : 5 réunions***

Ce comité a pour mission de suivre précisément l'équilibrage de la filière par les mécanismes fins et structurels mis en place par les pouvoirs publics par le suivi des mises en marchés et des résultats de collecte. Le comité a aussi fait un point sur la sécurité des DEEE, et a veillé à une affectation optimale aux éco-organismes des collectivités qui ont fusionné avec la loi Notre.

- ***Groupe de Travail sécurité DEEE : 1 réunion***

L'objectif de ce groupe est de suivre plusieurs projets concernant la sécurité des DEEE :

- le projet pour éviter la présence de déchets dangereux dans les collectes des DEEE ;
- le projet d'expérimentation permettant d'acquérir des retours d'informations sur la vidéosurveillance mise en place dans les déchèteries ;
- le projet de suivi de collecte des DEEE en centres technique municipaux.

Ces projets ont permis de faire de propositions d'aménagement du futur barème de soutien aux collectivités avec des volets spécifiques à la sécurisation et à la vidéosurveillance des points de collecte.

- ***Groupe de travail Agrément D3E : 12 réunions***

Alors que l'agrément se termine au 31 décembre 2022, le Cercle National du Recyclage a participé aux travaux de mise à jour du barème et des premiers travaux sur la convention D3E. Le travail du Cercle National du Recyclage a permis de négocier une augmentation du barème de soutiens à la collecte des D3E, la création d'un forfait pour les zones de réemploi, ainsi que l'amélioration des aides à la sécurisation des déchèteries et des soutiens majorés pour la massification des tonnes.

- ***Comité de pilotage étude gisement DEEE : 1 réunion***

Cette étude financée par les éco-organismes à plusieurs objectifs :

1. Déterminer la meilleure méthode pour calculer le gisement de DEEE ;
2. Déterminer quel objectif choisir au niveau de la France : 65 % MSM (trois dernières années) versus 85 % gisement ;
3. Mener une réflexion sur la disponibilité à la collecte et le champ de responsabilité des éco-organismes ;
4. Fournir un outil dynamique permettant de calculer le gisement et sa disponibilité ;
5. Identifier les leviers d'action et formuler des recommandations concrètes.

L'étude met en avant qu'il reste encore environ 250 000 tonnes de DEEE jetées au service public de gestion des déchets hors filières. Ces déchets sont pour moitié dans les ordures ménagères résiduelles.

C/ DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

- ***Comité de liaison Eco-mobilier/collectivités : 5 réunions***

Ce groupe de travail réunit les représentants des collectivités et d'Eco-mobilier et suit l'évolution de la filière. Le Comité a élaboré un barème de soutien visant à améliorer les performances de remplissage des bennes de mobilier. Les associations de collectivités locales et Eco-mobilier ont réussi à se mettre d'accord sur une proposition qui est entrée vigueur sur les tonnes collectées en 2020. Le comité suit aussi des expérimentations de collecte menées par Eco-mobilier afin de préparer les réflexions pour le nouvel agrément.

D/ PNEUMATIQUES USAGÉS

- ***Groupe de travail « pneus » : 1 réunion***

Après la signature de la charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries (disponible dans l'espace adhérent de notre site internet) entre l'AMF, ALIAPUR, le Cercle National du Recyclage et France Recyclage Pneumatiques (FRP), un groupe de travail sur les problématiques spécifiques aux collectivités a été mis en place.

E/ TEXTILES

- ***Comité de maillage de la filière textiles : 2 réunions***

Ce comité rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière textile, fait le point sur les tonnages repris recyclés, sur le maillage en points de collecte et essaie de solutionner les problématiques de la filière. Ce groupe s'est réuni afin de suivre l'activité globale de la filière fortement perturbée pendant la crise COVID, les évolutions des stocks en attente de tri et de revente, et a permis de discuter sur les modalités d'un soutien plus important aux acteurs du tri afin de leur permettre de passer cette crise. C'est aussi au sein de ce comité que Re_Fashion a conclu un travail sur la signalétique du tri notamment sur les bornes de collecte.

F/ PRODUITS DU TABAC

- ***Comité institutionnel de suivi de la REP Mégots : 2 réunions***

Récemment agrée, Alcome a la responsabilité de la filière produits du tabac. Afin de mettre en œuvre son agrément Alcome a lancé un groupe de travail pour parachever les conventions avec les communes et mettre en place les conditions permettant aux structures en charge de la propreté de bénéficier du barème de soutien. Le Cercle National du Recyclage a participé à l'élaboration de ces éléments. Pour rappel en France, 71 milliards de cigarettes avec filtre ou de filtres vendus séparément sont consommés chaque année. Avec un poids moyen sec du mégot de cigarette avec filtre estimé à 0,22 g, le gisement de déchets est évalué à 15 700 tonnes de mégots par an. D'après les études de préfiguration de 2020 financées par les metteurs en marché (sous-évaluation possible), 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées au sol dans l'espace public chaque année, soit 7,7 milliards de mégots (1 694 tonnes) répartis comme suit :

- 7 % dans le réseau d'eaux et pluviales (fil d'eau, caniveau, bouche d'égout) ;
- 10 % dans les espaces verts (jardinières, pied d'arbre, pelouse, plage, mer et rivière) ;
- 83 % sur la voirie (pieds de corbeille, trottoir, banc).

- ***Présentation Parcours Commune par l'éco-organisme Alcome : 2 réunions***

La loi AGEC stipule que la création de la filière REP pour les produits du tabac à compter du 1er janvier 2021. L'éco-organisme Alcome a été agrée par arrêté du 28 juillet 2021 pour contribuer et pourvoir la gestion des mégots et agir contre leur abandon dans l'espace public. L'éco-organisme Alcome a présenté son « portail utilisateur » permettant aux communes dans un premier temps puis aux collectivités locales dans un deuxième temps d'être accompagnées dans la réduction des mégots dans l'espace public. Cet accompagnement se traduit par la contractualisation avec l'éco-organisme pour obtenir un kit de sensibilisation et des soutiens financiers. Le Cercle National du Recyclage a demandé que l'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets de la collectivité, requis par l'éco-organisme lors de la création de son compte, ne soit pas une pièce exigée pour la signature du contrat au risque de faire perdre plusieurs mois avant de délibérer. Le Cercle National du Recyclage a proposé que cet état des lieux soit fourni dans les 6 mois maximum après la signature du contrat.

G/ ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE & JEUX ET JOUETS

- ***Groupe de travail de la REP Jeux et Jouets et Articles de bricolage et de jardin : 4 réunions***

Eco-mobilier qui a souhaité travailler sur ces gisements, a partagé avec le Cercle National du Recyclage sa vision sur l'organisation de la collecte de ces éléments. La convention-type, les modalités organisationnelles et le barème de soutien ont été discutés au sein de ce groupe de travail.

H/ ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS & ABJ THERMIQUES

- ***Groupe de travail de la REP Articles de sport et de loisirs et REP ABJ thermique : 6 réunions***

Ecologic qui a souhaité travailler sur ces gisements spécifiques, a partagé avec le Cercle National du Recyclage sa vision sur l'organisation de la collecte de ces éléments. La convention-type, les modalités organisationnelles et le barème de soutien ont été discuté au sein de ce groupe de travail. Une grande part au réemploi a été privilégié et Ecologic a fait preuve de beaucoup d'écoute pour l'organisation de ces filières.

I/ HUILES MINERALES

- ***Groupe de travail Cyclevia : 2 réunions***

Afin de lancer la filière, Cyclevia a réuni les collectivités locales dont le Cercle National du Recyclage afin d'écouter leurs demandes et travailler à la mise en place effective de la filière. La convention-type et les soutiens ont été discutés au sein de ce groupe de travail et Cyclevia a pu obtenir son agrément et a décidé d'être une filière « financière ». Elle s'est engagée malgré un certain retard à prendre en charge les coûts de collecte et de traitement des huiles minérales au 1er janvier 2022.

3. ADEME

- ***Comité Coûts et Financements des déchets : 2 réunions***

Rassemblant les acteurs de la gestion des déchets, ce comité a pour objectif de suivre les coûts de la gestion des déchets au global et ceux du service public. Ce comité a été réactivé en 2021 et a travaillé sur le partage des publications avec la mise à jour du référentiel national des coûts, sur les enjeux économiques de la gestion des biodéchets, du nettoiement et des dépôts sauvages.

- ***COPIL Etude : Etat des lieux des emballages liés à la restauration : 2 réunions***

L'ADEME a lancé une étude intitulée « Etat des lieux des emballages liés à la restauration ». Le but recherché est de disposer d'une vision aussi précise et complète que possible de ce secteur qui soit partagée avec les différents acteurs. Cette vision pourra en particulier permettre d'orienter ensuite les réflexions quant à la mise en place de la future REP des emballages de la restauration. L'étude couvre l'ensemble des activités de restauration au sens large, c'est-à-dire l'ensemble de la consommation hors domicile de nourriture ou de boisson.

Les acteurs de la restauration ont été classés selon deux critères principaux :

- nature de l'activité principale : la restauration est-elle, oui ou non, l'activité principale de l'acteur ?
- lieu de consommation : sur place ou à emporter ? « 100 % sur place » ou « 100 % à emporter », sans séparation très tranchée entre des acteurs qui ne proposeraient que l'un ou que l'autre.

Le périmètre de l'étude intègre toute la consommation hors domicile de nourriture ou de boisson – y compris :

- quand l'activité principale n'est pas une activité de restauration ;
- quand la consommation ne se fait pas « sur place » ;
- quand une boisson seulement est consommée.

Le rapport de cette étude est disponible sur : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5374-etat-des-lieux-des-emballages-lies-a-la-restauration.html

- ***Conseil National Stratégique du label économie circulaire : 2 réunions***

L'ADEME a développé un référentiel visant l'accompagnement et la reconnaissance des démarches territoriales d'économie circulaire, déjà téléchargé par plus de 300 territoires. Dans l'objectif de massifier l'utilisation du référentiel et proposer un système de labellisation aux collectivités et EPCI volontaires, l'ADEME a mis en place une gouvernance partenariale et ouverte pour piloter l'ensemble de ce dispositif. Le Cercle National du Recyclage compte parmi les membres titulaires du CNS.

Le rapprochement entre le référentiel et label Eci avec Cit'ergie a été présenté sous la forme d'une plateforme intitulée territoiresentransitions.fr. L'actualité concernant le référentiel, le label, le bilan de la Commission Nationale du Label sont présentés à chaque réunion.

Les évolutions apportées cette année au référentiel se résument en cinq points :

- progressivité des critères de notation ;
- détermination plus fine du potentiel de notation en fonction du profil de la collectivité ;
- ajout de 3 niveaux (pour sortir de l'ancien système trop binaire « Oui/non ») ;
- système de notation sur l'intégralité du référentiel ;
- liste d'indicateurs d'impact.

- ***Benchmark recyclage des produits de revêtement et d'adhésion : 1 réunion***

Dans le cadre de ses missions de suivi et d'observation des filières REP, l'ADEME a lancé une étude intitulée « Benchmark recyclage des produits de revêtement et d'adhésion ». Les produits concernés relèvent de la catégorie 4 et 5 du cahier des charges de la filière REP DDS :

Catégorie 4	Catégorie 5
Produit d'adhésion, d'étanchéité et de réparation	Produit de traitement et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface
Mastics, colles (bricolage, usage scolaire, multi-usage, etc), résines	Peintures, vernis, lasures Pigments et additifs pour peinture Enduits intérieurs muraux Produits de traitement des matériaux (bois et hors bois)

L'objectif de cette étude est de disposer d'un bilan international (pays de l'OCDE) des solutions de recyclage actuellement en fonctionnement (datant de moins de 6 ans) et de connaitre leurs niveaux de maturité. Ces éléments pourront notamment permettre d'alimenter les réflexions et de s'orienter vers une augmentation et une amélioration du recyclage de ces produits.

Une quarantaine d'initiatives ont été identifiées dans sept pays différents sur essentiellement les peintures à l'eau et solvantées et la mousse polyuréthanne (PU).

- ***Lutte contre le gaspillage d'imprimés publicitaires non sollicités : pas de réunion***

Dans le cadre de ses missions en faveur de la consommation responsable et de la lutte contre le gaspillage, l'ADEME a réalisé une enquête quantitative et qualitative auprès des particuliers portant sur :

- les imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) : place, pratiques et perception auprès des particuliers ;
- le STOP PUB : bilan, pratiques, retour d'expérience et niveau d'intention à l'apposer dans le futur ;
- les perspectives en matière de réception des IPSA : intérêt, ouverture et préférences des particuliers concernant différents modèles imaginables en matière de réception des IPSA.

L'ADEME a rédigé un plan d'actions volontaires multipartites pour la réduction du gaspillage lié aux imprimés publicitaires non lus dont le Cercle National du Recyclage est signataire. Le Cercle National du Recyclage a relayé aux adhérents les informations liées à l'avancement du plan d'action. Dans ce cadre, un nouvel autocollant Stop Pub a été réalisé par l'ADEME en prenant en compte les recommandations des différentes parties prenantes du groupe de travail. Les adhérents ont pu bénéficier par l'intermédiaire du Cercle National du Recyclage de la possibilité de réaliser une commande de nouvel autocollant imprimé et livré par l'ADEME. Les adhérents ont été sollicités pour connaître leur stratégie de communication mise en place pour informer les usagers de la distribution des autocollants ainsi que les moyens de distributions mobilisés et le suivi. Enfin, les adhérents souhaitant s'engager dans l'expérimentation « oui pub » ont été invités à se manifester pour que le Cercle National du Recyclage puisse partager leur souhait à l'ADEME.

- ***Comité de suivi « actualisation 2020 des flux de produits graphiques en France » : 1 réunion***

Il s'agit de la onzième analyse conduite par SEREHO, correspondant à l'année civile 2020, visant à évaluer les quantités de papiers à usages graphiques utilisées en France et leur potentiel de récupération en vue d'un recyclage. Les résultats présentés dans le document sont principalement fondés sur des travaux d'actualisation. Des approches différentes ou complémentaires sont utilisées chaque fois qu'une opportunité apparaît, Il s'agit de tenter d'améliorer la qualité des résultats en mettant en œuvre des moyens de recoupement différents. Cette étude permet aussi de mesurer les papiers soumis à l'éco-contribution pour calculer le taux de contribution qui impacte les soutiens des collectivités.

4. AFNOR

- ***Commission X30M « Economie circulaire » : 2 réunions***

La commission a présenté un bilan des activités 2020 et les perspectives de l'année 2021 pour les travaux en France et les travaux du TC 323.

La commission s'est penchée sur les résultats de l'enquête publique sur les normes techniques relatives aux déchets :

- NF X30-466 «Déchets ménagers et assimilés - Méthode de caractérisation - Analyse sur produit sec»
- NF X30-413 «Déchets ménagers et assimilés - Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères»

Le groupe d'experts « Déchets ménagers et assimilés » est suspendu le temps de retrouver un animateur et des experts volontaires dans le domaine.

- ***Groupe d'experts « installations de stockage de déchets » : 1 réunion***

Cette première réunion a rassemblé des experts du secteur en France qui ont exprimé leurs intérêts pour participer aux travaux de normalisation dans le cadre de la commission AFNOR/X30M Économie Circulaire. Cette commission reprend le programme de normalisation et le patrimoine normatif des commissions AFNOR/X30O « Déchets ménagers et assimilés », AFNOR/X30P « Perméabilité », AFNOR/X30F « Terminologie – Déchets et recyclage », AFNOR/X30G « Déchets – Échantillonnage » et AFNOR/X30E « Déchets des industries extractives ». L'objectif du GE ISD sera d'élaborer des documents de normalisation tels que des normes françaises, des normes expérimentales ou des fascicules de documentation et de procéder à leur maintenance. Les normes suivantes ont été identifiées par le groupe comme nécessitant une révision car elles ne peuvent plus être utilisées dans l'état actuel :

- NF X30-420 : Déchets - Détermination du coefficient de perméabilité verticale d'un terrain par essai à l'infiltromètre à simple anneau, de type fermé - Essai à charge constante et essai à charge variable
- NF X30-418 : Déchets - Détermination du coefficient de perméabilité verticale d'un terrain par essai à l'infiltromètre à double anneau de type ouvert
- NF X30-425 : Déchets - Détermination du coefficient de perméabilité d'un terrain par essai à charge variable en forage fermé
- NF X30-443 : Déchets - Détermination en laboratoire du coefficient de perméabilité à saturation d'un matériau - Perméamètre à paroi flexible à gradient hydraulique constant
- NF X30-490 : Déchets - Qualification du personnel apte à réaliser la détermination du coefficient de perméabilité d'une formation géologique en place, de matériaux rapportés, ou artificiellement reconstitués - Critères de qualification des entreprises et du personnel

5. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES ADHERENTS

Dans le cadre de son support technique à ses adhérent, le Cercle National du Recyclage est sollicité pour suivre des groupes de travail spécifiques et pour apporter son expertise et sa vision nationale sur les problématiques et projets locaux.

- ***Rencontre Communauté d'agglomération Lens-Lievin : 1 réunion***

Le Cercle National du Recyclage a été sollicité pour une rencontre afin de discuter des évolutions nationales sur la gestion des déchets et sur les filières REP vis-à-vis du schéma directeur de gestion des déchets de la Communauté d'agglomération et des projets envisagés. Le réemploi et les déchèteries ainsi que la REP PMCB ont été au centre des discussions.

- ***Réflexion REP Déchèteries SYMEVAD : 1 réunion***

Dans le cadre d'une réflexion sur l'intégration des nouvelles REP issues de la loi AGEC dans ses déchèteries, Le SYMEVAD a sollicité le Cercle National du Recyclage pour partager les éléments prospectifs et observer sa capacité opérationnelle pour mettre en place ces filières dans ses déchèteries tout en développant le réemploi.

- ***Réflexion REP PMCB/projet CSR TRIVALIS : 1 réunion***

TRIVALIS a consulté le Cercle National du Recyclage pour partager ses projets locaux et vérifier l'adéquation de ceux-ci avec les modalités organisationnelles pressenties de la filière REP PMCB en cours d'élaboration.

- ***Cotech modernisation centres de tri MEL : 2 réunions***

La Métropole européenne de Lille souhaite passer en extension des consignes de tri et moderniser ses centres de tri. Particularité de la métropole, les emballages en verre sont collectés en mélange avec les emballages dits corps creux, ce qui empêche la MEL de faire appel à d'autres centre de tri existant pour trier les déchets de ses habitants. Le Cotech a pour objectif de partager les problématiques de la métropole et de trouver les solutions pour que la population de la métropole puisse trier tous ses emballages au 1er janvier 2023.

- ***Information ECT / Communauté de Communes du Pays de Mormal : 1 réunion***

La Communauté de Pays de Mormal a souhaité rencontrer le Cercle National du Recyclage pour faire plus ample connaissance, partager les réflexions en cours sur ses sujets d'actualité et aller plus avant sur le sujet de l'extension des consignes de tri à tous les emballages avec en ligne de mire l'obligation de mettre en œuvre cette extension au 1er janvier 2023. Le Cercle National du Recyclage a partagé sa vision et les informations à sa disposition pour aider la collectivité à atteindre ses objectifs

6. AUTRES RÉUNIONS

- ***Commission Economie Circulaire et Economie sociale et solidaire de France urbaine : 2 réunions***

Le Cercle National du Recyclage travaille en étroite collaboration avec France urbaine et participe aux réunions de la commission EC et ESS. Le Cercle National du Recyclage apporte notamment les informations récentes concernant les filières REP et les textes issus de la Loi AGEC. Le Cercle National du Recyclage et France urbaine ont aussi travaillé à l'élaboration d'amendements à la loi de finances afin de simplifier la mise en place de la tarification incitative pour les collectivités volontaires. Ce travail a permis l'élaboration d'une convention de partenariat entre les associations parachevée en 2022.

- ***Groupe de travail RUDOLOGIA « Cadre de confiance Réemploi » : 2 réunions***

Rudologia a lancé un groupe de travail entre collectivités, acteurs de l'ESS et éco-organismes sur la thématique du réemploi. La loi AGEC (article 57) fixe des obligations de mise à disposition de zones de réemploi sur les déchèteries et de conventionnement/contractualisation avec les acteurs de l'ESS qui en font la demande. Le but de ce groupe de travail est de construire avec les membres un « cadre de confiance » entre tous ces acteurs qui doivent (ou devront) nécessairement travailler de concert sur ce sujet au niveau local. Le contenu d'un tel cadre de confiance pourra prendre la forme d'une charte, de conventions types, de séries de réunions d'information ou d'échanges, de fiches de bonnes pratiques... À l'occasion, le Cercle National du Recyclage a partagé sa convention réemploi et a lancé un appel à ses adhérents pour avoir un aperçu de l'avancée des collectivités sur la question du réemploi au sein de leurs installations (les actions déjà engagées, en cours, en projet). Le groupe de travail s'est concentré sur quatre actions :

  - Action 1 : Indicateurs de traçabilité : définir une grille harmonisée d'indicateurs de traçabilité, qui facilite la mise en place de cette traçabilité par les structures ESS et le reporting à leurs partenaires ;
  - Action 2 : Guide pratique des schémas de réemploi : aider les collectivités à impulser ou faciliter des projets existants de réemploi, par un diagnostic, un dimensionnement et un choix de schéma adapté ;
  - Action 3 : FAQ : identifier des questions (techniques, légales) qui peuvent générer des difficultés ou incertitudes chez les acteurs locaux, et travailler collectivement sur les réponses à y apporter ;
  - Action 4 : Partage de documents et de calendriers.

- ***Webinaire Les zones de réemploi en déchèterie – Emmaüs : 1 réunion***

La loi AGEC rend obligatoire l'accès aux déchèteries des collectivités locales aux acteurs de l'ESS qui en font la demande pour favoriser et augmenter le réemploi d'objets.

Quelques groupes Emmaüs ayant une activité de réemploi exploitent une zone de réemploi en déchèterie. Ce webinaire a permis de partager les retours d'expérience de trois groupes ayant mis en place différents types de partenariat avec des collectivités autour de zones réemploi, et d'échanger sur les différents enjeux identifiés. L'objectif est de développer ce canal de collecte.

- ***Cotech observatoire déchets en Hauts de France : 2 réunions***

Ce comité technique a pour mission de réfléchir à la création d'un observatoire régional des déchets en Hauts de France et de définir ses missions de base et ses missions complémentaires. Avec plusieurs ateliers sur des problématiques différentes, le Cotech a établi une méthode visant à créer cet observatoire et répondant aux attentes des acteurs.

- ***Instances de la MRES : 7 réunions***

Le Cercle National du Recyclage fait partie du réseau de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. A ce titre le Cercle National du Recyclage Participe à la vie de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

Le Cercle National du Recyclage participe aux différentes réunions pour l'organisation de la maison associative et gestion du bâtiment. Le Cercle National du Recyclage fait aussi passer les entretiens avec un représentant élu et un représentant administratif de la MRES pour l'adhésion de nouvelles associations au réseau MRES. Il participe enfin à l'Assemblée générale de la MRES.

⇨ AUTRES RENCONTRES

Dans le cadre de ses missions de représentation des collectivités locales, le Cercle National du Recyclage a ainsi rencontré de nombreux acteurs de la gestion des déchets tant dans son rôle de défense de l'intérêt de ses adhérents que dans la veille de filières dans le but de tisser de nouveaux réseaux d'échanges et de partages d'expertise.

En 2021, le Cercle National du Recyclage a rencontré, soit en visio, soit en présentiel :

- Patrick BARIOL, Directeur Développement, Leko ;
- Claire TESSON, Journaliste ;
- Emmanuel TOUSSAINT D'AUVERGNE, Directeur, Screlec ;
- Marie-Ange BADIN, Déléguée Générale, Maison des eaux Minérales Naturelles ;
- Ludovic DEGAND, directeur développement, Ecologic ;
- Laure LACHAISE, Responsable du département Mobilité et Environnement, Fédération des EPL ;
- Colin LANG, Responsable filière REP - Produits chimiques et Bateaux de Plaisance, ADEME ;
- Laurence ERMISSE, Responsable Collecte et Collectivités, Re_Fashion ;
- Caroline HUPIN, Déléguée Générale, Fédération des Magasins du Bricolage.

⇨ AUTRES ACTIVITÉS

- ***Participation à la mise à jour du document « La gestion globale des déchets ménagers » de Territorial Editions.***

- ***Relations presse*** :

Presse écrite et presse internet (Environnement Technique, Environnement Magazine, Gazette des Communes, Recyclage Récupération, déchets infos, technicité, l'écho circulaire …).

- ***Communiqués de presse***

  - Communiqué du 5 juillet 2021

    « Le Cercle National du Recyclage publie le check-up de la REP médicaments non utilisés » ;

  - Communiqué du 28 mai 2021

    « Mise à jour du guide : la modernisation ça a du bon ! » ;

  - Communiqué du 4 mars 2021

    « La REP DEEE : faire le bilan avant le réagrément ».

- ***Courriers politiques***

Aucun courrier politique n'a été envoyé et mis en ligne en 2021 :

- ***Revues de presse***

Quatre revues de presse présentant l'ensemble des articles mentionnant le Cercle National du Recyclage ont été publiées :

- « hiver 2020-2021 » ;
- « printemps 2021 » ;
- « été 2021 » ;
- « automne 2021 ».

- ***Réponses aux sollicitations***

Le Cercle National du Recyclage répond le plus rapidement possible à toutes les sollicitations de ses adhérents sur l'ensemble des sujets déchets. Il relaie leurs problématiques aux pouvoirs publics et intervient auprès des éco-organismes afin de solutionner leurs problèmes.

****

Cercle National
du Recyclage